

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON,**

Aux contribuables des municipalités constituantes de la MRC d'Acton.

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée que les membres du conseil de la MRC d'Acton ont, lors de leur séance ordinaire tenue **mercredi le 15 janvier 2025 à 19h30**, adopté un règlement « **Règlement modifiant le règlement numéro 2005-12 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité régionale de comté d'Acton** ».

Ce règlement porte le numéro 2025-02. Il peut en être pris communication aux bureaux des municipalités concernées de même qu'à ceux de la MRC d'Acton.

Donné à Acton Vale, ce jeudi seizième (16^e) jour du mois de janvier 2025.



**Chantal Lavigne,
Directrice générale
et greffière-trésorière.**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), LYNE RIVARD, D. G. GREFFIÈRE, TRÉSOSIÈRE
(nom) (titre)

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20 jour du mois de janvier 2025 de l'an deux mille vingt-cinq (2025).

Signé : Lyne Rivard